

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 11
Conseillers absents : 4
Conseillers votants : 14 dont 3 par procuration.
Votants : 14

Le procès-verbal est approuvé le :

Le procès-verbal est affiché le :

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme est réuni en séance ordinaire salle du conseil, mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2024

Etaient présents : MM ARMAGNAT – COUSIN – CAMINADE - CASSAGNOLE – GERMAIN – HUSSON - LAMBERT – LARIVIERE - PELLETIER - RAKOWSKI – TROUBADY.

Etaient absents : MM BONY (pouvoir donné à M. CASSAGNOLE), CHAULE (pouvoir donné à Mme HUSSON), DUFOUR (pouvoir donné à Mme TROUBADY), SCHERER.

Considérant que le quorum est atteint, la séance a débuté à 18h35,

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.
Adoption du PV de la réunion du 30/01/2024.

Personnel Communal

Création d'un emploi contractuel d'ASVP et d'Agent de valorisation du Patrimoine

Urbanisme, voirie et questions foncières

Adressage : création d'un Chemin des Gravilloux

Social – Solidarité – Culture

Financement d'un séjour culturel à Paris
Motion de soutien aux agriculteurs et au monde rural

Finances

Création d'un budget annexe de lotissement « Hameau la Croix de la Pierre »



Opérations d'investissement

Réfection des huisseries de l'Hôtel du Gouverneur : choix d'un maître d'œuvre.

Château du Roy : avenant n° 1 au marché de travaux de stabilisation des vestiges.

Création d'une brigade mobile de gendarmerie : adoption de la convention de l'ATD 24 d'Assistance au Maître d'Ouvrage.

Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique communal.

Création d'un lotissement au Pradal : présentation et validation de l'Avant-Projet-Sommaire.

Traitement du mobilier métallique provenant du Château du Roy

Divers

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant en vue de la constitution d'une commission d'appel d'offres ad hoc, au sein de la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord.

Vente de la concession B-5 à M. et Mme Cerisuelo.

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. Hervé CAMINADE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 est adopté.

Création d'un emploi contractuel d'ASVP et d'Agent de valorisation du Patrimoine

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Le Maire rappelle que par délibérations successives annuelles, un agent contractuel a été employé pour exercer des fonctions polyvalentes.

Il apparaît que cet agent doit faire valoir ses droits à la retraite dans le courant du mois d'octobre 2024 et qu'il convient de préparer au plus tôt son remplacement.

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° Vo24240201344768001.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent polyvalent à compter du 01/04/ 2024 et pour une durée de 13 mois, pour une durée hebdomadaire de travail de 35/35^{ème}.

Cet agent :

- Sera affecté sur un emploi d'Agent de Surveillance de la Voie Publique et d'Agent de Valorisation du Patrimoine Communal ;
- Sera rémunéré en référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;
- Bénéficiera du régime indemnitaire applicable aux agents et fixé par délibération n° 64/2023 du 05 avril 2023.

Le Conseil Municipal autorise en outre le Maire à signer le contrat de travail correspondant et tous renouvellements de ce contrat.

Adressage : création d'un Chemin des Gravilloux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier la délibération n° 58/2023 du 5 avril 2023 relative à l'adressage des voies et places de la commune de Domme comme suit :

Création d'une voie « Chemin des Gravilloux ».

Financement d'un séjour culturel à Paris

Vu la demande présentée par le Collège La Boétie de Sarlat en date du 24 janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de financer le voyage culturel à Paris auquel a participé un élève de Domme, du 22 au 26 janvier 2024, et d'allouer au Collège La Boétie une somme de 35 €.



Motion de soutien aux agriculteurs et au monde rural

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion ci-dessous provenant de l'Union des Maires de la Dordogne afin d'apporter le soutien des élus de Domme aux agriculteurs et au monde rural qui traversent une crise sans précédents.

*Notre France est une France rurale (90% du territoire, 22 millions d'habitants).
La paysannerie, nos agriculteurs ont bâti, au fil des siècles, notre monde rural.
Nous avons l'alimentation la plus durable et la plus environnementale du MONDE.
Et pourtant, les agriculteurs qui nous nourrissent sont les seuls travailleurs à ne pas pouvoir se nourrir eux-mêmes.
Après les bonnets rouges, les gilets jaunes, la COVID-19, les conflits dans le Monde, la réforme des retraites, les émeutes urbaines, notre Pays n'a pas besoin d'une nouvelle crise, même si celle-là est LÉGITIME et COMPRÉHENSIBLE.
Nous ne sommes pas des RÉVOLUTIONNAIRES mais nous sommes RÉVOLTÉS.
C'est pourquoi nous demandons instamment à Monsieur le Président de la République :*

- *Qu'il mette fin aux Taxes sur le GNR ;*
- *Qu'il stoppe immédiatement les normes, les surtranspositions et les contrôles ;*
- *Qu'il permette la mise en place de retenues d'eau nécessaires à l'ensemble des cultures ;*
- *ET, QU'ENFIN, IL OSE ET RECONNAISSE LA RURALITÉ !!*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette motion à l'unanimité.

Création d'un budget annexe de lotissement « Hameau la Croix de la Pierre »

Le Maire indique que l'accès au logement et à la propriété pour les Dommoises et les Dommois est une des priorités portées par la Municipalité.

La commune de Domme est propriétaire d'un terrain constructible au lieu-dit « Le Pradal ». Face à la pression foncière et au besoin de logements sur le territoire, il a été décidé de créer un lotissement communal en ce lieu baptisé « Hameau la Croix de la Pierre ».

La réglementation prévoit que pour ce type d'opération, la collectivité doit créer un budget annexe de lotissement.

Ce budget retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

Les opérations d'aménagement de lotissements sont dans le champ de la TVA.

L'opération porte sur une surface approximative de 1,5 Ha sur des parcelles sises au lieu-dit « Le Pradal », cadastrées en section D sous les numéros 795 et 3224.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ce qui suit à l'unanimité.

Article 1.

A compter de l'exercice 2024, est créé un budget annexe de lotissement « Le Hameau la Croix de la Pierre ». Ce budget appliquera la nomenclature M57 développée, ne possèdera pas l'autonomie financière et sera assujéti à la TVA.

Article 2.

Les terrains communaux sis au lieu-dit « Le Pradal », cadastrés en section D sous les numéros 795 et 3224 sont transférés au budget de lotissement nouvellement créé, à leur valeur historique.

Article 3.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à la création de ce budget annexe de lotissement et au transfert des terrains.



Réfection des huisseries de l'Hôtel du Gouverneur : choix d'un maître d'œuvre

Protégé au titre des Monuments Historiques inscrit par arrêté en date du 23 mars 1946, l'hôtel du Gouverneur occupe une position stratégique face à la halle au centre du coeur historique de la bastide de Domme. Cet édifice emblématique abrite les services administratifs de la Mairie. C'est pourquoi la commune, propriétaire du bâtiment, souhaite améliorer le confort et les performances thermiques et énergétiques du bâti grâce à la réfection de certaines menuiseries : les deux portes-fenêtres ouvrant sur la place ainsi que trois fenêtres latérales.

Compte tenu de l'importance du bâtiment (siège de la Mairie) et de son intérêt patrimonial mais aussi de son emplacement stratégique sur la place de la Halle, cette opération nécessite d'en confier la maîtrise d'œuvre à un Architecte du Patrimoine qui aura pour mission d'établir une étude préalable en vue de déposer une autorisation d'urbanisme et d'engager une phase de travaux qu'il sera chargé de diriger et de suivre.

Le Maire indique que 3 cabinets d'architectes du patrimoine ont été consultés :

- APGO – Architecture & Patrimoine ;
- Mme Gaëlle Duchêne ;
- SARL DODEMAN.

Le Maire présente les 3 propositions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir APGO – Architecture & Patrimoine pour un montant de 6.850,00 € HT ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ou l'acte d'engagement correspondant à cette désignation.

Château du Roy : avenant n° 1 au marché de travaux de stabilisation des vestiges

Dans le cadre du marché de travaux de stabilisation des vestiges du Château du Roy, classé Monument Historique, le Maire présente un avenant au lot 1 (Maçonnerie – Pierre de Taille).

Cet avenant comprend des travaux en plus-value.

Conformément à l'article L2194-1 du code de la commande publique, les travaux décrits dans les deux bilans annexés à l'avenant sont devenus nécessaires durant l'exécution des travaux :

- Devis n°20230098 du 16/02/2023 : 19.723,84 € HT.
- Devis n°20230428 du 21/06/2023 : 54.324,39 € HT.

Montant initial du marché public (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle) :

Taux de la TVA : 20%
 Montant HT : 299 957.71 €
 Montant TTC : 359 949.25 €

Montant de l'avenant :
 Taux de la TVA : 20%
 Montant HT : 74 048.23 €
 Montant TTC : 88 857.88 €

Nouveau montant du marché public :
 Taux de la TVA : 20%
 Montant HT : 374 005.94 €
 Montant TTC : 448 807.13 €

Vu les articles R2194-8 et R2194-9 du Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et les devis correspondants et autorise le Maire à les signer.

Création d'une brigade mobile de gendarmerie : adoption de la convention de l'ATD 24 d'Assistance au Maître d'Ouvrage

Compte-tenu de l'évolution de ce dossier, le projet tel qu'établi par l'ATD 24 n'est plus d'actualité et ne nécessite plus de convention d'Assistance au Maître d'Ouvrage.

Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique communal

Considérant la nécessité de remplacer un des véhicules utilitaires du service technique communal ;
Vu la proposition faite par le Garage Frédéric Bourrie à Monpazier ;
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remplacement d'un véhicule utilitaire du service technique communal par l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion de type TRAFFIC RENAULT au Garage Frédéric Bourrie de Monpazier pour un montant TTC de 26.390,76 € et autorise le Maire à signer le devis et/ou le bon de commande.

En outre, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Garage Frédéric Bourrie de Monpazier à reprendre le véhicule communal immatriculé 5623 WB 24 pour un montant TTC de 200,00 € et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette reprise.

Création d'un lotissement au Pradal : présentation et validation de l'Avant-Projet-Sommaire

Le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire de lotissement au Pradal établi par le Maître d'œuvre, Ing&MO.

Le terrain à aménager, est aujourd'hui composé de plusieurs parcelles acquises récemment par la collectivité, représentant une surface totale à aménager de près de 1.5 hectares, situé en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DOMME. Le terrain s'intègre dans un projet global d'aménagement de ce secteur, incluant également une sécurisation du carrefour avec la route départementale.

La Commune de DOMME, Maître d'Ouvrage, a prévu de réaliser les travaux objet du présent permis d'aménager en une tranche unique, et de différer certains travaux de revêtements de voirie.

Pour le futur, une deuxième tranche de travaux est envisagée. Elle concerne le réaménagement du carrefour et la création de cheminement piétonnier en bordure de la voie communale.

Le présent projet consiste à l'aménagement de 11 terrains à bâtir, d'une voirie de desserte en sens unique et d'un espace commun bénéficiant de divers équipements. Une zone à l'Ouest de l'aménagement sera utilisée pour la création de noue d'infiltration (un dossier « Loi sur l'Eau » est en cours de réalisation par un cabinet spécialisé dans ce domaine).

L'ensemble du terrain est accessible directement au Nord-Ouest par la voie communale existante. Une sortie sera créée sur la Voie Communale n°2. Actuellement en nature de pré, le terrain présente une pente d'Est en Ouest.

Cet aménagement urbain sera dénommé « Hameau La Croix de la Pierre ».

Le Maire précise que 3 des 11 lots pourront être consacrés à la construction de 6 logements qui recevront les gendarmes et leurs familles ainsi que des annexes (garages pour véhicules de service) de la future Brigade Mobile de Gendarmerie (cette option reste à confirmer avec les services de l'Etat).

Il rappelle que le coût du projet a été estimé à 345.380 € HT et a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024 et d'une demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte l'Avant-Projet Sommaire (APS) de lotissement établi par le Maître d'œuvre, Ing&MO, tel qu'il vient de lui être présenté ;
- Autorise le maître d'œuvre à préparer et déposer l'autorisation d'urbanisme correspondant à cet APS ;
- Autorise le maître d'œuvre à préparer le dossier de consultation des entreprises ;
- Autorise le Maire à engager la consultation des entreprises, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, lorsque les autorisations d'urbanisme relatives au projet auront été délivrées ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier y compris l'autorisation d'urbanisme relative au projet.

Traitement du mobilier métallique provenant du Château du Roy

Le Maire présente un devis du Laboratoire Arc'Antique en vue de procéder au traitement du mobilier métallique issue des dernières fouilles archéologiques au Château du Roy. Il précise que ce mobilier sera exposé dans le futur musée.

Ce devis s'élève à 3.150 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ce devis et autorise le Maire à le signer et à solliciter des subventions.

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la déclaration de vacance d'emploi n° V024240201362625001 ;
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer le nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi qui permette à un fonctionnaire à temps non complet du service périscolaire de bénéficier d'un avancement dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide la création, à compter du 01/03/2024, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Autorise le Maire à pourvoir l'emploi ainsi créé et à signer tous les actes relatifs à ce recrutement ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- Accepte la modification du tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération.

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant en vue de la constitution d'une commission d'appel d'offres ad' hoc, au sein de la communauté de communes Domme-Villefranche-du-Périgord

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour la communauté de communes de Domme-Villefranche-du-Périgord de créer une commission d'appel d'offres ad' hoc, spécifique pour le choix d'un bureau d'études dans le cadre de la réalisation du diagnostic des systèmes d'assainissement collectif. Pour ce faire, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant issus tous deux des membres titulaires de la commission d'appel d'offres communale, à l'appui de la présente délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner :

- M. Alain Germain, membre titulaire,
- M. Hervé Caminade, membre suppléant.

Et charge M. le Maire d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée en objet.

Vente de la concession B-5 à M. et Mme Cerisuelo.

Par courriers du 23 février 2024, M. et Mme Cerisuelo indiquent :



- Qu'ils renoncent à l'acquisition de la concession E-3 au cimetière de Domme ;
- Qu'ils souhaitent acquérir la concession B-5 au cimetière de Domme.

La concession B-5 est une concession en pleine terre d'une surface de 2,50 m².

Vu la délibération n° 158/2022 du 13 décembre 2022 fixant les tarifs des concessions ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du renoncement de M. et Mme Cerisuelo à acquérir la concession E-3 ;
- Décide de vendre à M. et Mme Cerisuelo, pour une durée de 50 ans, la concession B-5 d'une surface de 2,50 m² au prix de 150 €/m² soit un coût total de 375 € ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Divers / Communications

Devis adoptés conformément aux dispositions de la délibération n° 59/2023 du 05 avril 2023

Conformément aux dispositions de la délibération n° 59/2023 du 05 avril 2023, le Maire communique au Conseil Municipal la liste des devis qu'il a adopté :

- devis n°2032012082 du 31/01/2024 fourni par Point P, Sarlat Showroom, ZAE du Périgord Noir 24200 Sarlat – La Canéda, d'un montant HT de 640,00 € pour l'achat de matériaux afin d'aménager des espaces de rangements d'un local de la mairie avec façades coulissantes ;
- devis n°2032044713 du 06/02/2024 fourni par Point P, Sarlat Showroom, ZAE du Périgord Noir 24200 Sarlat – La Canéda, d'un montant HT de 577,80 € pour la réfection des bordures de l'Esplanade du Belvédère ;
- devis fourni par TSA 24, 15 impasse du Moulin Rouge 24170 Monplaisant, d'un montant HT de 4.915,00 € afin d'établir un dossier réglementaire « Loi sur l'Eau » dans le cadre de la création d'un lotissement au Pradal ;
- devis n° CC2400000705 fourni par GEOLITHE, 36 route d'Espagne 31100 Toulouse, d'un montant HT de 2.010,00 € visant à missionner un cabinet d'expertise géologique afin de conseiller la commune sur les mesures à prendre et les travaux à réaliser suite à l'effondrement d'une partie du rempart du Château du Roy au-dessus de la Route Départementale n° 49.

RD 49 et 50

M. le Maire fait le point sur ces deux routes au regard des événements récents.

Concernant la RD 50, il indique que le département a prolongé par voie d'arrêté sa fermeture jusqu'au 31/12/2024.

Concernant la RD 49, il rappelle au Conseil Municipal l'effondrement d'une partie du rempart du Château du Roy sur cette voie dans la soirée du 16 février dernier et indique quelles actions ont été conduites et mesures prises en matière de sécurité, sachant que la route était déjà fermée en raison des travaux de dévoiement de la chaussée diligentés par le Département. Parmi ces mesures il indique qu'une réunion a eu lieu à Domme le 23 février 2024 en présence des services de l'Etat, du Département, de l'assureur de la commune et d'experts. Il indique que des travaux de sécurisation de première urgence ont été réalisés, que le cabinet d'expertise géologique GEOLITHE a été missionné afin de conseiller la commune sur les mesures à prendre et les travaux à réaliser (voir supra), qu'un huissier est venu sur place pour constater l'effondrement et les dégâts causés par celui-ci et qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services de la Préfecture de la Dordogne.

SICTOM du Périgord Noir

M. le Maire évoque le courrier qui a été adressé par le Président du SICTOM du Périgord Noir aux Présidents des communautés de communes adhérentes. Il récuse les termes du courrier indiquant qu'un moratoire relatif à la mise en place de la redevance incitative avait été adopté et que ce choix a été fait « collectivement et à l'unanimité » et indique que pour sa part il s'est opposé à ce moratoire. Il souhaite se rendre à la prochaine réunion du Comité Syndical du SICTOM du Périgord Noir afin de pouvoir rétablir la vérité.



Prochains rendez-vous et manifestations

M. le Maire communique au Conseil Municipal les prochaines activités municipales et manifestations organisées à Domme.

5 mars : présentation de l'analyse des offres des entreprises pour les travaux d'aménagement du Musée.

6 mars : expertise suite à l'effondrement des remparts du Château du Roy.

11 mars : pot d'accueil des étudiants du Lycée Sillac des métiers du bâtiment d'Angoulême et qui vont réaliser des relevés topographiques sur le Château du Roy.

13 mars : expertise à Castarnou suite à un dégât des eaux.

16 mars : Assemblée Générale des Amis du Vin de Domme et intronisation de Sylvie Husson et d'Eliane Troubady – Carnaval de l'Amicale Laïque de Domme-Cénac.

17 mars : salon ornithologique salle du Pradal

20 mars : à Royan, remise de la 2^{ème} fleur dans le cadre du label « villes et villages fleuris ».

Chemin d'Amadour

Sylvie Husson fait part d'une initiative appelée Chemin d'Amadour.

Au départ variante jacquaire reliant Rocamadour à Saint Ferme (33), les randonneurs demandaient majoritairement à prendre ce chemin pour se rendre à Rocamadour. Le chemin est donc rebalisé entre Bergerac (ville de départ avec services dont une gare SNCF) et Rocamadour. La légende d'Amadour qui serait arrivée à Soulac sur Mer en bateau avant de se rendre à pied dans le Lot, permet de réintégrer les villages à l'ouest de Bergerac, et de bénéficier d'un grand itinéraire à forte thématique, premier du genre dans le sud-ouest, pour lequel les 4 Départements traversés ont l'ambition d'une notoriété nationale.

Sylvie Husson indique qu'elle a participé aux travaux sur le projet d'organisation d'une randonnée inaugurale sur le futur GR® 81, manifestation organisée du 13 au 17 mai prochain, portée par le Département et France Rando, auquel vont s'associer les communes étapes. L'étape finale reliera Castelnaud à Domme. La communauté de Commune, l'Office de Tourisme et la commune collaborent à l'organisation de l'étape d'arrivée qui inaugurera ce parcours.

Fêtes des Bastides et du Vin du Périgord

Sylvie Husson évoque une autre initiative, portée par la Fédération des Bastides d'Aquitaine, le Conseil Départemental de la Dordogne, le CDT 24, les Vins de Bergerac et de Duras.

Ce projet a pour but d'élargir l'attractivité des bastides du Périgord et leur redécouverte via la promotion d'un événement automnal collaboratif, un événement fédérateur célébrant le patrimoine, l'architecture, l'artisanat, la culture occitane et médiévale, la convivialité avec en fil rouge la gastronomie et le vin.

L'idée qui a été avancée est de mettre en scène la tradition du « Grand Banquet » célébré dans l'écrin des Bastides autour des savoir-faire des artisans d'art en lien avec les « arts de la table », la culture occitane (chants et coutumes), la convivialité et le partage autour de repas traditionnels du Périgord (produits issus des filières qualité du Périgord et vins de BERGERAC), d'ateliers culinaires proposés par des chefs, d'ateliers de dégustations proposés par des vignerons.

Il appartiendra donc à Domme d'organiser le 27 octobre 2024, un grand banquet répondant à la thématique. Compte-tenu de l'importance de l'organisation, Sylvie Husson sollicite l'aide des autres élus.

Feu d'artifices du 14 juillet

Eliane Troubady indique qu'elle a rencontré un responsable de la société BREZAC qui a établi une proposition en vue du tir du traditionnel feu d'artifices du 14 juillet. Cette proposition sera communiquée aux élus pour avis.